

Marseille, le 15 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la démarche d'internationalisation de la fédération, vous avez la possibilité, soit de devenir directement membre de la fédération en demandant votre agrément en qualité de Structure Commerciale Internationale Agréée (SCIA), soit de demander (ou renouveler) votre rattachement au Club France Ffessm en qualité de section.

Les éléments constitutifs de ces deux statuts (dont leurs avantages spécifiques) ainsi que les modalités de fonctionnement sont développées dans les explications que vous trouverez en vous rendant sur le site «[www.coindespros.ffessm.fr](http://www.coindespros.ffessm.fr)» en partie dédié aux SCIA et sections du CF (notamment dans la rubrique « Pros à l'international », puis « Rejoindre la fédération »)..

Afin de vous permettre de choisir votre statut sans impératif d'ordre économique, tout en proposant des modalités de traitement égalitaire entre les structures établies à l'étranger et celles établies en France, la Ffessm et le Club France Ffessm ont fait le choix de vous demander, soit un droit d'agrément pour les SCIA, soit un droit de rattachement pour les sections, d'un montant identique et similaire.

Pour faire agréer votre structure commerciale en tant que SCIA, vous avez un certain nombre de formalités à accomplir et un dossier d'agrément à nous retourner complet pour débiter la procédure de délivrance de l'agrément. Afin de vous aider, je vous conseille de lire attentivement la charte des SCIA qui détaille les conditions contractuelles de délivrance et de renouvellement de l'agrément, ainsi que les statuts et RI de la fédération (disponibles sur le site référencé ci-dessus). **Le coût de l'agrément Ffessm pour la nouvelle saison fédérale a été réduit de 72 euros à 22 euros, geste décidé par le nouveau Comité Directeur National dans cette période délicate pour le mouvement économique et sportif**

Après consultation des divers documents, vous voudrez bien nous retourner les documents renseignés, signés, accompagnés des justificatifs et pièces complémentaires, ainsi que du règlement de vos droits d'agrément ou de rattachement.

Si vous faites le choix de rester ou devenir une section du Club France Ffessm, je vous remercie de prendre contact avec le secrétariat du club ([clubfrance@ffessm.fr](mailto:clubfrance@ffessm.fr)).

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter l'expression de nos salutations les meilleures.

Frédéric DI MEGLIO  
Président de la FFESSM

